

3.0 crédits

15.0 h

2q

Enseignants:	Denuit Renaud ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés :	Le cours met en lumière le rôle de la Communauté dans ces domaines de subsidiarité.
Acquis d'apprentissage	Le cours offre à l -étudiant les éléments permettant tant de comprendre et évaluer la politique de la CE en ces domaines que de recourir à ses instruments et moyens dans le cadre d -une activité professionnelle. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit ou oral.
Contenu :	Le cours montre comment la promotion de la culture (en ce compris le sport) et de l'éducation est susceptible de faire l'objet d'une action des institutions européennes, en sensibilisant aux limites de ces politiques qui doivent aussi prendre en compte des exigences propres aux secteurs en cause, telles l'exception et la diversité culturelles, ou encore l'exception sportive. Le cours examine également les enjeux et les limites de la politique culturelle européenne de l'audiovisuel. Il propose aussi de présenter la genèse et le développement de la politique de la recherche, ses instruments (programme-cadre) et ses orientations.
Autres infos :	Prérequis : aucun.
Cycle et année d'étude: :	> Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (horaire décalé) > Master [120] en études européennes
Faculté ou entité en charge:	EURO